

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 25

OBJET :

**18. PERSONNEL
COMMUNAL.
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 07.10.2021

ID : 059-215904004-20210929-05102021-018-AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2021, par l'assemblée délibérante en sa séance du 24 novembre 2020, puis modifié par délibérations du 19 février, du 8 avril et du 14 juin 2021.

Afin de répondre aux besoins des services, à l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et autoriser les ouvertures, les fermetures et les modifications de temps de travail à opérer, à savoir :

a/ Ouvertures de postes, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Pour faire suite à une promotion interne :

- 1 poste d'agent de maîtrise à 35h/semaine.

Suite à des départs et dans le but d'un service périscolaire mutualisé avec le centre social :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (coordination de l'école Bézéghe + animateur centre social les mercredis et vacances scolaires) ;
- 2 postes d'adjoint d'animation à 24.13h/semaine annualisée (animation de la pause méridienne + animateur Centre social pour les mercredis, vacances scolaires et CLAS).

b/ Fermetures de postes, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210929-05102021D18_AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

18. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

c/ Modification du temps de travail d'agents à temps non complet

A effet du 1^{er} octobre 2021, pour nécessité de service, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'agents de la commune comme suit :

- Ouverture d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à 35h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à 15h/semaine ;
- Ouverture d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 29.6h/semaine et fermeture d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28.5h/semaine ;
- Ouverture d'1 poste d'adjoint technique à temps complet et fermeture d'1 poste d'adjoint technique à 30.71h/semaine.

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 23 septembre 2021, adopte à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions : liste « Agir Ensemble Pour Merville »), les modifications à opérer sur le tableau des effectifs.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

07-10-2021

ID : 059-215904004-20210929-05102021018



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

18. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} OCTOBRE 2021

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	1
		Attaché	35h	3
	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	2
		Rédacteur	35h	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	6
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	8
		Adjoint administratif	35h	8
	TOTAUX ADMINISTRATIFS			
CULTURELLE	Directeur de centre culturel	Attaché	35h	1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	4
		Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	14,24 h	1
	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal	20h	2
			8h	1
5h			1	
TOTAUX CULTUREL				12
SÉCURITÉ	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2
		Gardien brigadier	35h	3
TOTAUX POLICE				6

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID 059-215904004-20210929-05102021D18_1K-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

18. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h	9
		Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	2
			35h	43
			32,45 h	1
			32 h	1
			31,1 h	1
			29,6 h	1
			29,5 h	1
		Adjoint technique principal de 2ème classe	28,5 h	0
			28 h	1
			26,6h	1
			21,5 h	1
			18,12h	1
			15,36 h	1
			6,3 h	1
	Adjoint technique		35h	21
			31,1h	1
			30,71h	1
			30h	1
			28,5h	1
			26,3h	1
			25,3 h	1
			22,29h	1
		Adjoint technique	20 h	1
			17,5 h	1
			15,36 h	1
			15 h	1
			12,6 h	1
			11,8 h	1
			9,5 h	1
			6,3 h	1
TOTAUX TECHNIQUE				101

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210929-0510202103-AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

18. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
MEDICO SOCIALE	Infirmière	Infirmière de classe supérieure	35h	1
	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	1
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	6
			31,1h	1
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
		Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
			15h	0
		Agent social	35h	2
TOTAUX MEDICO SOCIALE				17
ANIMATION	Animateur	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Animateur	35h	2
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	23,6h	1
		Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
			35h	5
			32,4h	1
			30,71h	1
			24,6h	1
			24,46h	1
			24,13h	2
			22,3h	1
			19,65h	1
			12,6h	1
	6,18h	1		
TOTAUX ANIMATION				20
SPORTIVE	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	1
TOTAUX SPORTIVE				1
TOTAL GÉNÉRAL				188

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904004-20210929-05102021D18_AK-DE